

## LA POLYANDRIE : FAIT CULTUREL OU CHOIX EXISTENTIEL ?

*Par Adolé Félicité AKUESON*

*Département de Philosophie, FASHS, Université d'Abomey-Calavi, Bénin,  
felkuto@yahoo.fr*

---

### **Résumé**

La polyandrie est un phénomène de plus en plus perceptible dans certaines sociétés. Elle apparaît surprenante pour nombre de gens, parce qu'elle ne fait pas partie de leur vécu habituel. Mais, lorsqu'on se fonde sur des documents parlant de cas de polyandrie dans certaines sociétés africaines, une démarche analytique permet de sonder les fondements culturels et / ou existentiels de cette pratique. Ainsi, à la question de savoir si la polyandrie est un fait culturel ou un choix existentiel, les réponses sont bien variables. En effet, en même temps qu'on découvre que cette pratique est aussi vieille que le monde, même si elle n'était pas désignée sous ce vocable, on se rend à l'évidence qu'elle est un choix de vie, dans le dessein de résoudre des problèmes existentiels. La polyandrie comme sujet de droit ne rencontrerait peut-être pas forcément l'adhésion des convenances sociales. Cependant, sa valeur morale dépend des motivations sociale, psychologique, matérielle, spirituelle des personnes en situation (la femme, l'homme ou les deux) et de la perception qu'elles en ont.

**Mots-clés** : Polyandrie – culture – Afrique – existence – choix–liberté.

### **Abstract**

Polyandry is more and more perceptible in some societies. It surprises a number of peoples because it is not part of their daily experience. But when we rely on documents about the cases of polyandry in African societies, an analytical approach makes it possible to survey the cultural and/or existential foundations of this practice. Thus, as to whether the practice of polyandry is a cultural fact or an existential choice, the responses will vary. Sure enough, when we discover that this practice is as old as the hills, even if different words were used, we realize at the same

time that it is a life choice made to solve existential problems. Polyandry, as a legal subject, may not necessarily be accepted by the social etiquette. However, its moral value depends on social, psychological, material and spiritual motivations of the people involved (the woman and the man or both of them) and also on their perception about it.

**Keywords** :Polyandry - culture - Africa - existence - choice – freedom.

## Introduction

La polyandrie est une réalité historique que vit l'Afrique à l'instar d'autres sociétés humaines. En effet, adoptée comme un mode ou un "choix" dans le dessein de faire face à des situations de la vie, la polyandrie est une vieille pratique. Selon Goncourt, «Les sociétés commencent par la polygamie et finissent par la polyandrie (...). L'homme baisse et la femme monte ; c'est fatal » (Goncourt, 1860 : 200). Mais très peu de chercheurs africains manifestent un intérêt pour cette question. La polyandrie est admise ou rejetée suivant les considérations religieuses, culturelles, juridiques ou politiques. Mais souvent, elle rencontre très difficilement l'adhésion sociale. Les rares études qui en parlent sont sociologiques. La présente réflexion, se propose de faire une lecture philosophique, en allant au-delà des informations que livrent les analyses anthropologiques, culturelles et sociologiques des auteurs africains comme Chalifoux (1979) sur les Abisi du Nigéria et Ngondo (1996) sur les Bashelele du Kasai occidental au Congo-Zaïre. Il sera question de s'interroger sur la responsabilité de la femme polyandre comme sujet conscient de son choix. La polyandrie comme forme de polygamie peut-elle être motivée ? Peut-on parler de choix existentiel dans les cas où cette forme de conjugalité repose sur des fondements culturels auxquels la femme, considérée comme sujet social, se fait le devoir de consentir ? Autrement dit, la femme polyandre est-elle pleinement responsable de son choix ? Ces préoccupations seront examinées à la lumière de la philosophie sartrienne de la responsabilité. Pour mener cette réflexion, nous avons adopté une méthodologie analytique. D'abord, nous partons de la clarification des concepts pour sonder les diverses origines de la polygamie dont la polyandrie n'est qu'un aspect. Ensuite, nous avons procédé à une analyse psycho-philosophique des formes d'union polygamique dont la polyandrie. Enfin, une lecture philosophique a permis de réaliser en quoi la femme

pourrait servir simplement comme moyen ou plutôt agir comme sujet raisonnable et responsable dans une union polyandrique.

## **1. Clarification conceptuelle et origines des types d'union conjugale**

Dans une analyse portant sur la polyandrie, la clarification est indispensable pour dissiper la confusion entre des concepts qui semblent désigner la même chose.

### **1.1. Clarification conceptuelle**

Le concept de polyandrie abordé dans cette analyse fait appel à d'autres concepts qu'il est nécessaire de clarifier. *La polygynie* : elle désigne la relation qu'entretient simultanément un homme avec plusieurs partenaires de sexe féminin. Elle ne requiert pas forcément un acte administratif légitimant la vie conjugale. *La polyandrie* : elle se dit d'une relation entretenue par une femme simultanément avec plusieurs partenaires de sexe masculin. Ce type de relation, comme dans le cas de la polygynie, n'est pas sanctionné par un acte officiel de mariage. C'est plutôt une vie de concubinage dont les clauses sont définies selon les volontés des partenaires. *La polygamie* : elle désigne une relation conjugale dans laquelle un homme ou une femme se met ensemble avec plusieurs femmes ou avec plusieurs hommes. Elle concerne donc aussi bien la femme que l'homme, et dans ce cas, l'homme ou la femme choisit des partenaires qui ne sont pas du même sexe que lui ou qu'elle. Ici, les unions sont sanctionnées par un acte administratif (coutumier ou traditionnel). Le concept de polygamie inclut donc la polygynie et la polyandrie qui n'en sont que des variantes dans l'appellation d'une même pratique.

Le fait culturel est un fait transmis de génération en génération. En tant que tel, il désigne une manière de faire qu'on adopte sans y penser réellement. Il concerne une action ou une pensée que l'individu réalise conformément aux règles et aux traditions du groupe social auquel il appartient. Choisir, c'est prendre en compte tous les contours d'une situation et d'en mesurer les conséquences.

Face à une situation, le choix implique des attitudes comme l'acceptation, le rejet ou encore la passivité. Au-delà de ces attitudes, le choix signifie dépassement de ce qui est et par conséquent un engagement. L'Existentialisme est un courant de la pensée philosophique qui fait porter à l'homme la responsabilité absolue de son essence. En effet, pour la

philosophie existentialiste d'inspiration sartrienne, « l'existence précède l'essence ». Autrement dit, c'est l'homme même qui, après être venu au monde, choisit de devenir ce qu'il projette d'être. Lorsque l'homme se trouve en situation, il choisit parmi une multitude de possibilités celle qu'il pense être la meilleure pour lui. Il en est ainsi parce que selon Sartre, l'homme est condamné à être libre, une liberté qui fait de lui le centre de son monde dont il a le gouvernail. Il n'a donc pas d'excuse à se laisser déterminer par des forces extérieures. Ainsi, un comportement, un acte, une pensée imposés ne sauraient être un choix responsable, un choix existentiel parce que n'émanant pas d'un sujet libre. On parle alors de choix existentiel, lorsqu'en face de plusieurs situations possibles, un être humain raisonnable, de façon délibérée, prend position pour l'une d'entre elles.

## **1.2. Origines des types de relations conjugales**

Tout comportement humain a une source, un fondement. La polygamie (polygynie, polyandrie, polygamie féminine comme masculine) comme pratique humaine trouve son fondement dans la religion, les coutumes et les différences sociales. La conception religieuse des normes conjugales varie d'une religion à une autre. Dans la religion judéo-chrétienne, la polygamie pouvait se pratiquer : quand même elle n'était pas formellement autorisée, elle n'était pas déconseillée. Il faudra attendre le VI<sup>e</sup> siècle pour qu'elle soit complètement bannie des convenances conjugales. Il ne serait pas surprenant de constater la polygamie masculine et la polygamie féminine chez les judéo-chrétiens.

Dans la religion islamique, la polygamie est autorisée mais sous une seule forme. Ici, seule la polygamie masculine est acceptée. Le christianisme, quant à lui, prohibe la polygamie sous toutes ses formes et ne reconnaît que le mariage monogamique. S'agissant des normes de conjugalité, l'hindouisme laisse ses adeptes choisir selon leur libre arbitre. L'hindouisme n'autorise pas formellement la polygamie mais ne l'interdit pas non plus. La polygamie est donc un phénomène qui ne laisse pas indifférentes les organisations humaines dans leur rapport à l'Être Suprême, pour ceux qui y croient.

Mais la religion n'est pas le seul déterminant des normes qui régissent la vie sexuelle des hommes et des femmes. Les dispositions coutumières déterminent également, et pour une grande part, le choix du type conjugal. Les diverses sociétés ont des motifs qu'elles jugent suffisantes

pour établir les principes qui servent de références à la conduite humaine. Ici, intervient la psychologie collective qui fait un effet de contagion. Dans certaines sociétés, la monogamie ne serait pas en mesure de satisfaire les besoins humains tels qu'aimer et se sentir aimé, l'affection et le besoin de se prouver sa propre valeur. Ainsi, les besoins font appel à des pulsions à satisfaire ; ce qui conduit à la polygynie ou à la polyandrie, et plus formellement à la polygamie. C'est ainsi que l'un ou l'autre aspect de la polygamie peut être plus remarquable selon la mentalité d'une société donnée. Au-delà des considérations religieuses et culturelles, Dordevic (1924) montre, dans une étude sur les Slaves du Sud, que la polyandrie peut être due aux différences sociales engendrées par un déséquilibre numérique entre hommes et femmes, la misogynie conduisant quelquefois à la tuerie des enfants de sexe féminin à leur naissance ; la vie pastorale, etc. Dans l'un ou l'autre cas, l'inégalité peine à disparaître, car les rapports de la femme avec les maris diffèrent : elle appartient également à tous les maris, ou bien elle appartient à proprement parler à un seul.

Les enfants issus d'une union polyandrique peuvent appartenir à tous les maris ou bien à l'aîné des maris ou encore à celui à qui la femme décide d'en attribuer la paternité. C'est le cas de la polyandrie fraternelle chez les Tibétains, chez qui l'enfant issu de la polyandrie appartient à l'aîné de la famille, tandis que les autres frères sont considérés comme ses oncles. Par ailleurs, cette forme de mariage devient un outil de préservation du patrimoine familial dont les frères sont jaloux ; c'est donc un mariage qui se pratique surtout par les familles aisées. La polyandrie est une réalité à la fois historique et actuelle dans diverses sociétés telles que les Iles Canaries, les Scythes de l'Asie centrale dans l'Antiquité et au Moyen-Age. Elle se pratiquait encore aux XIX<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup> siècles dans le centre du Nigéria, dans la forêt amazonienne, chez les Guayaki au Paraguay. Reconnue dans les Iles Marquises jusqu'à la fin de la colonisation, elle demeure légale au royaume du Bhoutan en Asie du Sud. Mais quelle est la place de l'amour dans une union polygamique ?

## **2. Analyse psycho-philosophique des unions polygamiques**

Avant de se prononcer sur la valeur morale des unions conjugales, il est nécessaire de s'interroger sur les représentations sociale, psychologique, matérielle, spirituelle des personnes en situation (la femme, l'homme ou les deux).

## 2.1. Le sens de l'amour dans la polygamie

Les rapports sociaux de sexes sont de divers ordres. Celui qui lie les femmes et les hommes comme conjointes et conjoints se construit, la plupart du temps, sur la base d'un attrait sentimental, c'est-à-dire l'amour. Mais on peut se demander, comme Sylvia Gazalé, si l'amour a le même sens pour l'homme et pour la femme. La réponse est sans ambages négative. Cependant, tout le monde peut en faire les frais, car devant le mal de l'amour, l'homme et la femme sont égaux. Aucun être humain n'échappe à la douleur de l'amour.

Il en est ainsi parce que « L'amour, de même que le jugement, la pensée, la parole, n'est que rencontre, agrégation et tourbillon d'atomes » (Gazalé, 2013 : 168). Pour se soustraire à cette douleur, les hommes se créent un univers mental. Dans un tel univers décrit par le poète Lucrèce<sup>38</sup>, le bonheur de l'homme ne peut se réaliser que dans l'infidélité et la lucidité.

Pour atteindre ce bonheur, Lucrèce conseille à l'homme ce qui suit : «Garde-toi d'être fidèle, ne te lie pas à une "passion exclusive qui te promet soucis et tourments", cherche au contraire d'autres exutoires à ton désir Réserver ta "sève" à une seule ne peut que te mener à la catastrophe"». Car «l'amour est un abcès qui, à le nourrir, s'avive et s'envenime ; c'est une frénésie que chaque jour accroît » (Gazalé, 2013 : 169). Bref, pour Lucrèce, repris par Gazalé, «l'amour n'a de sens que dans la jouissance plurielle». Car voici ce qui t'attend si tu n'aimes qu'une seule femme : l'aliénation, la ruine et l'esclavage. Tu verras ton bien se fondre..., tu négligeras ton devoir ». (Idem). C'est pourquoi il conseille en second lieu aux hommes de ne pas s'aveugler : « "Souviens-toi que la femme n'est que jeu, comédie, coquetterie, simulation et dissimulation » (Idem). Ces genres de considérations incitent les hommes à une attitude libertine. Selon les mots de Gazalé, « Le libertin, avant d'être un jouisseur, est un libre penseur, un homme qui s'est émancipé de la tradition, de toutes les idées reçues, un individu qui exerce souverainement son libre arbitre, en réévaluant tous les savoirs à l'aune de sa propre raison » (Gazalé, 2013 : 74). Son libertinage comme mode de vie sexuel, fait de lui en même temps un séducteur. Pour le séducteur libertin, « S'introduire comme un rêve

---

<sup>38</sup> Les citations empruntées au poète et philosophes Lucrèce se trouvent dans l'ouvrage d'Olivia Gazalé intitulé : *Je t'aime à la philo. Quand les philosophes parlent d'amour et de sexe*, Paris, 2013.

dans l'esprit d'une jeune fille est un art, en sortir est un chef-d'œuvre » (Kierkegaard, 1989 : 122). Comme on peut le constater, la vie que mène le libertin n'est pas un hasard, c'est un mode de vie pensé, un mode fixé par un objectif qui est de se soustraire de la possession, de la domination par une femme. On peut donc comprendre la logique de Scarpetta (2004) quand il pense que le libertin n'est pas un simple cavaleur dont le but est de poursuivre les femmes de façon indifférenciée, mais celui-là dont la souveraineté s'exerce dans le choix, ce qui fait du libertinage un art de la variation et non une simple convulsion à l'accumulation. En ce sens, le libertinage est une philosophie de la liberté. Don Juan, un modèle parfait de libertin, faisait entendre à Sganarelle ces propos : « J'aime la liberté en amour, et je ne saurais me résoudre à renfermer mon cœur entre quatre murailles ». Le libertin réfléchit de manière constante à comment éviter le piège de l'amour et se soustraire à la douleur qu'elle engendre. Alors comment s'y prendre ? Pour Lucrèce, « la sagesse est de se tenir sur ses gardes, pour échapper au piège. Car éviter les filets de l'amour est plus aisé que d'en sortir une fois pris : les nœuds puissants de Venus tiennent bien leur proie ». Cependant, tous les libertins ne sont pas dépourvus du sens de l'amour. Certains s'accrochent à une femme malgré la présence dans leur vie d'une multitude de compagnes. Mais alors, comment peut-on comprendre cette curiosité insatiable ?

## **2.2. Lecture psychologique de la pratique polygamique**

L'être humain est naturellement jaloux de sa liberté que la vie sociale tente de restreindre au travers des lois établies. Mais, tel que le souligne Freud dans son *Introduction à la psychanalyse*, nombre de désirs refoulés se déguisent et refont surface, en trouvant les moyens de se satisfaire. Qu'en est-il de la satisfaction des désirs sexuels dans les relations conjugales ? La morale chrétienne catholique conçoit la vie familiale comme une vie de communion parfaite entre un homme et une femme qui fondent un foyer, lequel est la cellule de base pour une société paisible. En effet, le Pape Benoît XVI conçoit la famille comme « une institution divine qui constitue le fondement de la vie des personnes, comme le prototype de tout ordre social » (Goudjo, 2008 : 102.). Ainsi, la famille naturelle, en tant que profonde communion de vie et d'amour, fondée sur le mariage entre un homme et une femme, constitue le lieu premier d'humanisation de la personne et de la société (...), le berceau de la vie et de l'amour. Il s'agit là d'un modèle de famille monogamique où les conjoints se doivent mutuellement fidélité. La question est maintenant de

savoir la portion réservée à la liberté qui caractérise l'être humain. Dans cette forme d'union conjugale où les partenaires sont appelés à devenir une seule chair, chacun a la stricte obligation d'aliéner sa liberté au risque de voir voler en éclats la famille telle que voulue par la société et la religion et au sein de laquelle le conjoint ne doit pas, par crainte de l'assimiler à une prostituée, se permettre les jeux érotiques avec son épouse, le sexe étant un tabou. Dans le même temps, il est inconcevable pour le conjoint monogame mais libertin, de se satisfaire d'une femme car chaque femme est unique, étant donné qu'il veut dévoiler la singularité érotique de chaque femme. Freud nous apprend que l'homme ne parvient à une pleine jouissance sexuelle que lorsqu'il peut s'abandonner sans réserve à la satisfaction, ce qu'il n'ose faire par exemple avec son épouse pudique. De là provient son besoin d'un objet sexuel rabaissé, d'une femme moralement inférieure à laquelle il n'ait pas à prêter des scrupules esthétiques, qui ne le connaisse pas dans sa vie et ne puisse le juger (Freud, 1977 : 61).

Il y a là une hypocrisie morale et religieuse savamment ficelée qui crée un marché de dupes où les partenaires, de gré ou de convenance, se cachent pour rechercher la satisfaction des désirs refoulés. Ainsi pourrait s'expliquer la tendance polygamique (polygynie, polyandrie, polygamie masculine, la polygamie féminine) et son avatar d'infidélité devant laquelle la société demeure impuissante. En effet, « La condamnation morale et la répression n'ont jamais résolu aucun problème : elles ont bien plutôt pour fonction de le masquer en cherchant à convertir (vainement) un besoin en responsabilité » (Citot, 2000). Le désir de la liberté se lit de plus en plus dans le comportement des couples dits monogamiques. Carla Bruni, dans une interview accordée à *Figaro Madame* de février 2007, confie ceci :

Je m'ennuie follement dans la monogamie, même si mon désir et mon temps peuvent être reliés à quelqu'un et que je ne nie pas le caractère merveilleux du développement d'une intimité. Je suis monogame de temps en temps mais je préfère la polygamie et la polyandrie. L'amour et le couple ne me rassurent pas. Je ne me sens jamais en couple, pourtant j'ai un amoureux que j'aime et qui vit avec moi.

Par ces propos, Carla Bruni donne raison à Jacques Attali qui annonce le nouveau format des relations amoureuses. En effet, il avertit qu'on assistera, au XXI<sup>e</sup> siècle, à l'amour multiple, à la poly-union, à la poly-fidélité et au poly-amour ; si bien que le sentiment amoureux pourrait un jour être aussi intense pour plusieurs personnes à la fois, et puis

personne n'appartiendra à personne. Ainsi, les hommes comme les femmes pourront avoir des relations sentimentales et/ou sexuelles simultanées, transparentes et contractuelles, avec plusieurs partenaires qui auront eux-mêmes plusieurs autres partenaires. Quelle serait alors la logique des liens conjugaux ?

### 2.3. Du sens des unions conjugales

Les relations humaines pourraient être assimilées à une combinaison aléatoire d'atomes et de vide où l'amour n'échappe pas aux principes qui régissent la matière, à savoir "une composition hasardeuse d'atomes, se détachant sur le néant" (Gazalé, 2013 : 164). Dans les sociétés patriarcales, le mariage pourrait être analysé sous l'angle de la peur de l'homme de ne pouvoir être jamais sûr de la paternité de son enfant. En instituant donc le mariage, la société dominée par les hommes a voulu domestiquer la femme pour avoir un minimum d'assurance sur sa progéniture. Il s'ensuit que la pluralité d'unions chez la femme n'a jamais eu entièrement l'assentiment des autorités religieuses et civiles. Ainsi, est-elle considérée dans maintes sociétés comme un crime et punie selon les dispositions pénales desdites sociétés. Mais cela n'exclut pas qu'elle existe. La polygamie existe aussi bien pour la femme que pour l'homme. Malgré les dispositions sociojuridiques, la polygynie, la polyandrie et la polygamie sont des réalités tangibles qui viennent en réponse à des besoins humains.

C'est pourquoi Citot aurait observé que « L'individu ne se contente pas de reproduire les conditions objectives, intériorisées, il les transforme également par son engagement concret, en tentant de résoudre les contradictions qui sont les siennes » (Citot, 2000). Au nombre des contradictions qui agitent les conjoints, Citot repère l'inquiétude suivante :

« Comment aimer l'autre s'il n'est plus vraiment lui-même, s'il est seulement membre du couple que je forme avec lui ? ». Puisque l'autre devient sa seconde moitié, son reflet, il ne peut plus être considéré dans son irréductible altérité. Lorsque survient une situation du genre, on a « besoin d'air ; envie de renouveler la relation, de trouver dans d'autres visages une résistance et une altérité qui finit par manquer ». Si l'on considère que l'ouverture au tiers est nécessaire, il faut la rendre effective. Dans ce cas, « Plutôt que de tromper en cachette son mari ou sa femme, de rendre tragique une extra-conjugalité qui est souvent nécessaire

(notamment dans le monde du fantasme), il vaut mieux dédramatiser cette question et convenir ensemble d'une relation "open" » (Chaumier, 2004 : 253). La recherche d'autres aventures devient une nécessité vitale. Il faut donc engager des actions salvatrices.

Dans « La morale sexuelle "civilisée" et la maladie nerveuse des temps modernes », Freud soutient que « le remède à la maladie nerveuse issue du mariage serait bien plutôt l'infidélité conjugale ». Allant dans le même sens, Vatin trouve que l'infidélité conjugale devient comme une réponse à un problème identitaire (Vatin, 2000).

Elle remarque en effet, que pour exister indépendamment de son statut de conjoint(e), il faut « mener de front deux vies, l'une officielle, l'autre officieuse. Cette dernière apporte le sentiment d'échapper à une relation qui enferme, et ainsi l'impression de rester libre ».

La polygynie se présente comme la forme de polygamie la plus courante, parce qu'elle est moins décriée par la société. Elle est donc un choix de vie consistant à satisfaire la volonté de puissance d'un homme qui ne veut pas se nier en tant que liberté singulière. C'est ainsi que le polygyne se complâit dans la compagnie sexuelle de plusieurs femmes dans le but de combler des vides, quand bien même il en aime une principalement. « Les courtisanes, nous les avons pour le plaisir ; les concubines pour les soins de tous les jours ; les épouses, pour avoir une descendance légitime et une gardienne fidèle du foyer », laissait entendre Apollodore au IV<sup>e</sup> siècle avant J.C. Ici, l'homme marié ou le célibataire peut se permettre une aventure amoureuse en dehors de son couple : « L'amour métaphysique et pesant qu'éprouve Tomas pour Teresa n'a rien à voir avec sa curiosité insatiable des femmes. Ce sont deux pans distincts de la vie, rigoureusement parallèles et incommensurables » (Gazalé, 2013 : 180).

La polygynie a donc la particularité de poser l'amour et la sexualité comme deux sphères distinctes ; autrement dit le libertinage n'empêche pas l'amour, mais il est un choix et un engagement. Mais la polyandrie serait-elle, comme la polygynie, une attitude de non satiété sexuelle et une affirmation de soi ? Simone de Beauvoir attire l'attention sur cette question en donnant la clarification suivante : « Pour la femme essentialiste, au contraire, l'amour est une totale démission au profit d'un maître » (Beauvoir, 1949 II : 450). Maître qu'elle finira par déifier et l'amour devient pour

elle une religion. Ainsi la femme ne se sent-elle justifiée d'exister que lorsqu'elle a le sentiment d'être aimée.

La question se pose alors de savoir si la pratique polyandrique pourrait se justifier par la volonté de se défaire d'un "être pour autrui" en vue d'une reconquête d'un "être pour soi". Selon De Beauvoir, « Le jour où il sera possible à la femme d'aimer dans sa force et non dans sa faiblesse, non pour se fuir, mais pour se trouver, non pour se démettre, mais pour s'affirmer, alors l'amour deviendra pour elle comme pour l'homme source de vie et non mortel danger ». Avec elle, la pratique polyandrique se révèle comme un refus de l'asservissement érotique. C'est pourquoi elle opta pour une union libre avec Jean-Paul Sartre, les deux se donnant toute la latitude dans la gestion de leur sexualité. Comment comprendre la pratique polyandrique dans le contexte africain ?

#### **2.4. La responsabilité du sujet africain dans les relations polyandriques**

Un acte implique la responsabilité d'un sujet pensant. Qui peuvent être les personnes dont la responsabilité est engagée dans le cas de la polyandrie ? Pour en savoir davantage, il faut recourir aux diverses formes que revêt cette pratique. La polyandrie pratiquée chez les Bashelele par exemple est un fait culturel où le mari est une personne morale (kumbu) et non une personne physique. En effet, l'analyse de la polyandrie chez les Bashelele du Kasai occidental par Ngondo, montre qu'elle est une institution au service de la socialisation, la diplomatie, et qui était utilisée comme une stratégie de peuplement du village, d'hospitalisation et surtout de canalisation de la sexualité. Comme telle, cette pratique était reconnue et encouragée par la coutume. Mais avant de revêtir un caractère coutumier, la polyandrie, sur la base de ses visées, règle d'autres difficultés liées aux dysfonctionnements qui, eux aussi, proviennent des inégalités sociales. Chalifoux identifie chez les Abisi du Nigéria cinq types de mariage. Le premier type repose sur un échange de femmes entre deux clans ; ici la fille obéit à la volonté de ses géniteurs dont elle respecte le choix. Le deuxième type est un mariage d'amour auquel la fille consent ; elle choisit l'homme de son goût. Le troisième type requiert seulement l'avis de la famille de la fille. Le quatrième, qui est dissimulé, se présente comme un mariage adultérin. Le cinquième concerne la veuve qui peut choisir, si elle le veut, un époux dans la famille d'un époux défunt. Ces types de mariage qui sont tous polyandriques ont pour signification sociale de généraliser la

polygynie. « La multiplication des mariages des femmes permet donc la multiplication des mariages des hommes », tout en donnant un pouvoir de négociation en cas de conflit social.

Lorsque la polyandrie se pratique dans un cadre coutumier, comme chez les Lele, elle requiert une responsabilité collective parce qu'elle fonctionne comme une institution collective. Comme telle, la femme polyandre n'est pas entièrement engagée, ce n'est pas la femme qui choisit d'être polyandre. Elle obéit simplement aux impératifs sociaux. Dans le cas où la polyandrie sert de tremplin à une collectivité pour préserver la communauté du patrimoine économique, comme chez les populations bhotias du Nar et du Phu, la femme n'est qu'un agent, dont la responsabilité n'est pas totalement engagée.

Cependant, il peut arriver qu'une femme opte délibérément pour ce genre de mariage. Pour des raisons personnelles telles que : le célibat prolongé, le dépit amoureux, l'inconfort conjugal, une femme Lele peut volontairement braver l'enclos du village dans le dessein de subir la sanction y afférente et qui n'est rien d'autre que sa condamnation à devenir "une femme collective". Dans l'un ou l'autre cas, la vie de femme collective a une durée au-delà de laquelle la femme polyandre a la latitude de choisir un certain nombre de maris qui seront désormais les seuls envers qui elle a obligation de fidélité. A cette étape intervient d'une manière ou d'une autre son libre arbitre. Elle a désormais des devoirs qui conditionnent la jouissance de ses droits. Quelle pourrait être la part de responsabilité, le degré d'engagement d'une pratiquante de la polyandrie ?

Autrement dit, la femme polyandre est-elle objet ou sujet dans ce type de liaison conjugale ? Pour être sujet, il faut que la femme pratiquant la polyandrie soit engagée en exerçant pleinement son libre arbitre, en opérant un choix. C'est la capacité de l'homme d'opérer un choix parmi tant de possibilités qui lui confère son statut d'être libre.

Parlant du statut du choix chez Sartre, Miamboula (2013) affirme ce qui suit :

Acte par lequel l'homme prend parti pour une attitude ou une décision, le choix est classiquement considéré comme l'une des marques essentielles de la liberté humaine, qui renvoie particulièrement l'être humain au pouvoir de faire et de choisir ce qu'il juge être le meilleur dans le monde et sur le chemin de la vie.

En effet, dans la philosophie existentielle de Jean-Paul Sartre, le choix est le résultat d'une activité raisonnable par laquelle le sujet pensant, en s'engageant, engage l'humanité entière par le fait même que son acte est pensé par lui comme valeur, comme bien auquel il invite ses semblables à adhérer. Dans cette logique, la pratique polyandrique pourrait être vue comme un choix que ni l'éducation, ni l'héritage culturel, ni le temps, ni l'espace, ni les circonstances ne doivent imposer, dans la mesure où le choix comme engagement implique que des actes singuliers se rapportent à un sujet singulier. Par voie de conséquence, il ne saurait y avoir un pouvoir général ou collectif qui puisse déterminer un individu à un choix. La pratique polyandrique est donc une façon d'affirmer une valeur que le sujet prend l'engagement de porter et de défendre. Dès cet instant, cette pratique cesse d'être interprétée comme un fait culturel que vit passivement la femme comme un objet, parce qu'elle a la possibilité de s'y soustraire. Mais pourrait-on dire pour autant que la femme qui opte pour cette pratique indépendamment d'une contrainte culturelle a fait un choix existentiel et donc délibéré ?

Sartre n'écarte pas totalement l'hypothèse d'un choix déterminé. Car tout choix implique une référence, un idéal que porte le sujet et qu'il voudrait partager avec autrui. Mais l'existence demeure une suite de décisions. Devant les situations de la vie, l'être humain a la stricte obligation de vouloir ce qu'il va choisir et de choisir ce qu'il veut. Mais la volonté ne laisse pas toujours la latitude au sujet qui est dans le feu de l'action. C'est ainsi qu'un choix opéré dans la précipitation peut manquer de clarté. C'est le cas d'une femme Bashilele qui décide de devenir une "femme commune" après un dépit amoureux, une crise de jalousie et qui regrette sa décision quand la colère lui passe.

## Conclusion

L'Afrique, à l'instar des autres continents, connaît la pratique polyandrique sous diverses formes. Les études sociologiques montrent le caractère prédominant de la culture de la pratique polyandrique dans certaines régions d'Afrique. Toutefois, elle intervient dans la vie de certaines femmes comme une solution optionnelle pour régler des problèmes liés à l'existence humaine. Cependant, la volonté de régler un problème qui pourrait n'être qu'un obstacle circonstanciel à un moment donné de la vie, peut ne pas durer dans le temps ; et donc pourrait être une prise de position

hypothétique. Car comme le dit si bien Miamboula (2013), « L'acte libre excède le simple fait volontaire, car si la fin est l'objet de la volonté, ce sont les moyens en vue de cette fin qui constituent l'objet véritable d'un choix existentiel ». Or, la polyandrie, telle que pratiquée en Afrique, présente un caractère culturel ; si bien que les rares cas qui semblent être un choix existentiel ne le sont pas réellement. Comme telle, cette pratique est motivée et ne répond nullement à la conception sartrienne du libre choix quand même elle participe à résoudre des problèmes existentiels.

### Références bibliographiques

ATTALI Jacques, *Amours. Histoire des relations entre les hommes et les femmes*, 2007, Paris, Fayard.

CHALIFOUX, Jean-Jacques, « Polyandrie et dialectique communautaire chez les Abisi du Nigéria » 1979, in *Anthropologie et sociétés* 31 : 75-127. DOI : 10.7202/000909/.

CHAUMIER, Serge, *La déliaison amoureuse. De la fusion romantique au désir d'indépendance*, 1999, Paris, Armand Colin.

CHAUMIER, Serge, *L'amour fissionnel. Le nouvel art d'aimer*, 2004, Paris, Fayard.

CITOT, Vincent, « Les tribulations du couple dans la société contemporaine et l'idée d'un amour libre », 2000, in *Le philosophe* N° 1, pp. 85-119. Consulté sur le site [http : www. Cairn. Info/revue](http://www.Cairn.info/revue).

DORDEVIC, Tihomir. R., « La polyandrie chez les Slaves du Sud », 1924, in *Revue des études slaves*, tome 4, Fascicule 1. 2, pp. 01-112.

FREUD, Sigmund, « Sur le plus général des rabaissements de la vie amoureuse » (1912), in *La vie sexuelle*, 1977, Paris, PUF.

FREUD, Sigmund, « La morale sexuelle “civilisée” et la maladie nerveuse des temps modernes », 1998, 1908. *Le malaise dans la culture*, 1929, Paris, Quadrige, PUF.

GAZALE, Olivia, *Je t'aime à la philo. Quand les philosophes parlent d'amour et de sexe*, 2013, Paris, Robert Laffont.

GOUDJO, Raymond. Bernard, *La doctrine catholique et l'approche genre. Dieu est Amour... Et l'Amour de Dieu nous presse*, 2008, Cotonou, EB, Coll. Xwefa 20.

KIERKEGAARD, Sören, *Le journal du séducteur*, 1843, traduit du Danois par F. et O. Prior et M. H. Guignot, Collection Folio essais (124),

1989, Paris, Gallimard.

MIAMBOULA, Paul, « Le statut existentiel du choix chez Jean-Paul Sartre », 2013, in *Ethiopes* N° 91. Littérature, Philosophie et art. 2ème semestre.

SCARPETTA, Guy, *Variations sur l'érotisme*, 2004, Paris, Descartes et Cie.

VATIN, Florence, *L'infidélité conjugale devient comme une réponse à un problème identitaire*, Thèse de Doctorat, Paris 5, 2003, sous la direction de François de Singly.